



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction des Ressources Humaines
Réf : CR/PC/IS/BG/NP/NV
Tél. : 04 66 56 43 63

C2026_03_13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (92) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Hubert DUMAS, Catherine LARGUIER, Frédérique COUDEYRE, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Thibault PELLISSIER

POUVOIRS (18) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Martine MAGNE, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE, Christian CHAMBON pouvoir à Alain BENSACKOUN, Catherine DAUFÈS-ROUX pouvoir à Catherine LARGUIER, Christelle LOZANO pouvoir à Ghislain CHASSARY, Fabien PELAT pouvoir à Anthony BORDARIER, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Mickaël THERY pouvoir à Gaël MANCUSO, Jenny-Rose GUERCHOUX pouvoir à Sylvie TRIBES, Léa BOYER pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE

ABSENTS EXCUSÉS (02) : Gérard BANQUET, Henri CROS

Objet : Organisation du « Club des DGS et Secrétaires de mairie » d'Alès Agglomération

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C 2013.07.45 du conseil de communauté relative à la mise en place du Club des DGS et Secrétaires de mairie d'Alès Agglomération,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la communauté Alès Agglomération de bénéficier de la collaboration et de l'expertise de professionnels tels que les Directeurs Généraux, les Secrétaires de mairie et autres experts des communes membres pour la conception et la mise en œuvre des services publics et des compétences afférentes,

Considérant la nécessité de mobiliser plusieurs leviers en vue d'une meilleure information et surtout d'une participation accrue des acteurs des communes membres au fonctionnement de l'EPCI,

Considérant l'intérêt d'associer les représentants des communes membres à la gouvernance de l'intercommunalité et à la valorisation des pratiques dans une vision prospective,

Considérant que cette horizontalité tend à permettre l'appropriation des projets de l'EPCI grâce à un travail collaboratif,

Considérant que l'effectivité de leur présence et de leurs missions permet à la Communauté Alès Agglomération et à toutes les communes qui la composent une meilleure efficacité dans l'application de la politique communautaire,

Considérant que ses membres, participant à l'intérêt général, sont des acteurs nécessaires et indispensables tant au niveau des élus communautaires qu'au niveau des administrés de chaque commune membre,

Considérant qu'il convient d'encourager l'implication desdits acteurs dans la réflexion, la conception et le partage pour assurer sa pleine efficacité,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- À compter du 30 avril 2026 la Communauté Alès Agglomération bénéficiera du support et de l'expertise des Directeurs Généraux des Services, Secrétaires de mairie et agents communaux des communes membres suivantes :

Alès	Les Mages	Saint-Jean-de-Serres
Anduze	Martignargues	Saint-Jean-de-Valérisclé
Aujac	Le Martinet	Saint-Jean-du-Gard
Bagard	Massanes	Saint-Jean-du-Pin
Boisset-et-Gaujac	Massillargues-Atuech	Saint-Julien-de-Cassagnas
Bonnevaux	Méjannes-lès-Alès	Saint-Julien-les-Rosiers
Boucoiran-et-Nozières	Mialet	Saint-Just-et-Vacquières
Branoux-les-Taillades	Mons	Saint-Martin-de-Valgalgues
Brignon	Monteils	Saint-Maurice-de-Cazevieille

Brouzet-les-Alès	Ners	Saint-Paul-la-Coste
Castelnau-Valence	Les Plans	Saint-Privat-des-Vieux
Cendras	Portes	Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille
Le Chambon	Ribaute-les-Tavernes	Salindres
Chamborigaud	Rousson	Les Salles-du-Gardon
Concoules	Saint-Bonnet de Salendrinque	Sénéchas
Cruviers-Lascours	Sainte-Cécile-d'Andorge	Servas
Deaux	Saint-Césaire-de-Gauzignan	Seynes
Euzet	Saint-Christol-Lez-Alès	Soustelle
Généragues	Sainte-Croix-de-Caderle	Thoiras-Corbès
Génolhac	Saint-Etienne-de-l'Olm	Vabres
La Grand'Combe	Saint-Florent-sur-Auzonnet	La Vernarède
Lamelouze	Saint-Hilaire-de-Brethmas	Vézénobres
Laval-Pradel	Saint-Hippolyte-de-Caton	
Lézan	Saint-Jean-de-Ceyrargues	

- Les missions des membres de ce club consisteront notamment en :
 - pilotage de projets et accompagnement stratégique dans le cadre de la mise en œuvre des politiques communautaires,
 - animation de sessions de débats sur une thématique prédéfinie afin de faire émerger des propositions correspondant aux besoins du territoire,
 - apport d'une expertise en vue de rechercher des solutions adaptées aux divers problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des politiques communautaires,
 et représentent un volume mensuel estimé à 3h30 par commune.
- Ces missions seront indemnisées trimestriellement sur la base d'un taux horaire de 45,52 € sous la condition expresse de la présence du membre et ce, formalisé par un « état trimestriel de participation ».
- La Communauté Alès Agglomération assure le coût financier de ces missions.
- La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et à chacun des Maires de la Communauté d'Alès Agglomération.

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Votants : 110
Pour : 110 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
 Le Président,**

Christophe RIVENQ

